59e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 48 1er DÉCEMBRE 1949

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Autriche, pays ami. — II. La grève de l'amiante au Canada. — III. Méthodes policières derrière le Rideau de fer. — IV. Le Congrès de Saint-Sébastien. — V. Les noces d'or de la mission d'Antsirabé, à Madagascar. — VI. La mort de la Vierge, au Congrès mariologique de Salamanque. — VII. Les origines du *Salve Regina*. — VIII. A la recherche de l'arche de Noé. — IX. Où se trouvait *Cirta regia ?* — X. Le XIIIe centenaire de St-Wandrille. — XI. Statistique du communisme dans le monde.

I

Sous le titre : *Autriche,* « *pays ami* », M. Pierre Lyautey entreprend de nous dire ce qui se passe en Autriche, sous l'occupation quadripartite, dans la *Revue... des deux-mondes*, du 1er octobre.

Il explique d'abord son titre. Lorsque les troupes françaises, sous le général Béthouart, débouchèrent, en mai 1945, au Vorarlberg, leur premier geste fut « de planter aux frontières des inscriptions affectueuses : *Ici, Autriche, pays ami.* »

On faisait donc une grande différence entre ce pays et l'Allemagne ; on entrait en Autriche pour la libérer, non pour l'opprimer ou la faire expier. Le régime d'occupation fut réglé en juillet 1945, par un accord signé à Londres. Cet accord établissait un conseil composé de quatre généraux, qui seraient de hauts-commissaires militaires. Leurs quatre adjoints formeraient un comité exécutif chargé des divers ministères : Finances, Intérieur, Transports, Personnes déplacées, etc.

La capitale, Vienne, fut divisée en quatre zones, à l'exception du premier arrondissement, celui des ministères, qui fut international. Un autre accord, en date du 9 juillet, avait rétabli l'Autriche dans ses frontières de 1937. La France eut la charge du Tyrol et du Vorarlberg, la Russie, des provinces orientales, l'Amérique, de celles du nord, et l'Angleterre, de celles du sud, vers l'Italie.

En novembre 1945, des élections eurent lieu qui consacrèrent le triomphe du *parti populaire*, formé de centristes et de modérés. On sait que la position de ce parti, qui est catholique, a été confirmée par les élections toutes récentes, d'octobre 1949. Après les populistes venaient les socialistes, tandis que les communistes n'obtenaient que 4 sièges sur 150.

En janvier 1946, les puissances reconnurent le nouveau gouvernement issu de ces élections, que présidait M. Figl, le représentant des masses catholiques paysannes. Les récentes élections l'ont maintenu au poste de chancelier. Le portefeuille des Affaires étrangères fut confié à M. Gruber : c'est un homme de haute stature, qui incarne le Tyrol.

L'auteur de notre article évoque d'abord l'Autriche telle qu'il la vit, en 1947.

« Vienne, écrit-il, se réveille d'un cauchemar. Pendant la bataille, des blocs entiers ont été incendiés, la toiture de plomb de Saint-Etienne s'est écrasée sur les voûtes de la cathédrale. Le baptistère n'a pas résisté à ce choc apocalyptique... La rudesse du Russe a dépassé ce qu'on peut imaginer, le soldat affirmant aux propriétaires : « tout cela se retrouvera à Moscou ». Finalement, il y eut surtout un gaspillage de richesses et la majorité des objets volés furent jetés à quelques lieues de là, le long des voies ferrées et des routes. »

En 1947, l'Autriche ne demande que deux choses : manger et circuler. On voit des visages hâves et des villes ruinées.

Aujourd'hui, Vienne et les provinces ont retrouvé une vie à peu près normale. On ose même parler du « miracle de l'Autriche », en parlant de son relèvement si rapide.

Le fait le plus remarquable est le suivant :

« La houille blanche a été exploitée dans les hautes montagnes et l'Autriche est désormais créditrice de courant et d'énergie électrique, marchande de force et de lumière. Dans la plaine danubienne, des forages ont été exécutés, des pétroles ont été découverts et mis en valeur. Cette région produit autant de pétrole que la Pologne. On cite le chiffre d'un million de tonnes d'huile par an. »

Tout cela s'est fait sous l'occupation hitlérienne. Et de ce fait l'Autriche est devenue un pays économiquement plus viable. L'Autriche des valses et de la musique est en plein labeur ; elle a été d'une part dépouillée par certains occupants, par des saisies d'outillages et de machines, et d'autre part, encouragée par la France, aidée par l'Amérique. Les Autrichiens, qui connaissent fort bien les Russes et la façon de les traiter, jouent au plus serré avec eux et réussissent à limiter les dégâts de ce côté-là. En décembre 1947, une heureuse réforme monétaire a donné un coup de fouet aux entreprises.

Si l'on excepte les Russes, tous les alliés se sont comportés galamment envers les Autrichiens : « Dotations de l'U. N. R. R. A. ; attributions de stocks militaires américains et anglais ; crédits britanniques de 10 millions de livres ; secours de 3 millions de dollars du Canada ; 57 millions de dollars américains, au 1er semestre 1948. » Le plan Marshall accorde, de son côté, 70 millions de dollars. Les Américains ont renoncé à leurs frais d'occupation. Seul le Russe ne renonce à rien du tout et fait même payer par le gouvernement autrichien ses propres réquisitions.

« Les occupants, tout au moins trois sur quatre, sont donc avant tout de généreuses marraines. »

L'avenir s'annoncerait donc bien pour l'Autriche, s'il n'y avait, avec les Russes, un problème redoutable. L'accord de Potsdam en effet a concédé à l'U.R.S.S., au titre des réparations, les *biens allemands*, dans sa zone d'occupation. Mais les Russes ont donné à cette expression : biens allemands, une extension démesurée. Il est vrai que l'Etat totalitaire hitlérien avait mis la main sur la plupart des avoirs autrichiens. Les Russes en profitent pour déclarer « biens allemands » tout ce que le régime hitlérien avait volé, et pour se l'attribuer : la presque totalité des pétroles, les 3/4 de la compagnie danubienne de navigation, la moitié des usines de zone d'occupation russe, le cinquième des fonds bloqués dans les banques et les assurances.

On estime le tout à un milliard de dollars !

C'est là le fond des difficultés auxquelles se heurte le traité de paix autrichien. Il s'agit, pour les Autrichiens, avec l'aide de l'Occident, de marchander, de discuter, d'arracher aux Russes des lambeaux de leur fortune nationale. Les Autrichiens s'efforcent d'apprivoiser les Russes de l'armée d'occupation et croient y avoir réussi :

« Nous sommes arrivés, dit l'un d'eux, au point de saturation, maintenant le soldat russe aide la ménagère. Comme l'intendance soviétique a beaucoup de billets, elle paie cher le paysan du Burgenland, qui reconstruit sa maison. L'officier prend des leçons d'allemand et rémunère le professeur. Dans les magasins, officiers et soldats se mettent à parler autrichien. »

Il y a donc une note optimiste chez certains Autrichiens. Il n'y a pas eu, à Vienne, les dures querelles entre occupants, comme à Berlin. Les commissaires alliés sont conciliants. Le général Keyes, qui représente l'Amérique, est bienveillant ; son collègue anglais « adore la pêche » ; le général Béthouart « est populaire au Tyrol comme sur les rives du Danube ». Le charme de Vienne a opéré sur le général russe Koniev et sur le général Kurasof.

Et pourtant, il reste des traits étranges :

« Le Russe, écrit notre auteur, c'est un caprice. J'ai circulé tant et plus en zone russe sans rencontrer un soldat, sans qu'il me soit demandé un papier. Et si je rencontrais un policier, il examinait à l'envers mon laissez-passer. Mais un beau jour, on est enlevé, interrogé, emprisonné. Les vôtres sont sans nouvelles de vous pendant des mois. »

Au début, les Russes applaudissaient volontiers au théâtre. Depuis quelque temps, au contraire, ils ne peuvent plus y rire ni battre des mains !

Quel fut le rôle de la France, en tout cela ? Essentiellement celui d'un modérateur, d'un médiateur, d'un organe de conciliation. Elle a évité le rôle ingrat qu'elle s'était attribué en 1919, celui de « gendarme de l'Europe ».

« De notables tyroliens disaient l'autre jour : Nous ne sommes plus occupés, nous sommes protégés. »

Et « pour résumer l'état d'âme en 1949 », on peut citer ce mot d'un Autrichien : « Si Béthouart n'était pas là, comme on s'ennuierait ! »

Espérons que l'Autriche redeviendra bientôt une nation, par la conclusion définitive d'un traité, mettant fin aux épreuves de tout genre qu'elle a traversées depuis l'*Anschluss*, au 11 mars 1938 !

Conclusion de M. P. Lyautey :

« Entre le charme autrichien et la force russe, une partie est engagée. L'appui de l'occident est donc indispensable, si nous voulons éviter une catastrophe. Nos représentants ont su éviter jusqu'ici les prétextes de guerre, maintenir le contact avec les alliés, tous les alliés, et donner des bases à l'amitié de l'Autriche. Toute imprudence, toute légèreté seraient fatales. »

II

Dans la *Vie intellectuelle* d'octobre 1949, M. G. Pelletier, rédacteur au *Devoir*, journal de Montréal, a intitulé un article, de caractère surtout social, *Transition canadienne*. Il s'agit principalement de la position prise récemment par le clergé canadien, dans les conflits sociaux, et en particulier dans la grève de l'amiante.

Cela se passe dans la province de Québec, qui compte environ 3 millions 1/2 d'habitants, soit 1/3 environ du Canada entier, sur lesquels 90 % sont catholiques pratiquants.

Dans cette province, autrefois essentiellement agricole, la révolution industrielle s'est opérée seulement au XX[e] siècle, mais très rapidement. La paysannerie qui constituait, vers 1900, les 4/5 de la population, en forme à peine 1/3 aujourd'hui. L'exploitation de l'amiante n'a guère commencé qu'il y a 40 ans. Au début, petites compagnies, sans moyens puissants. Puis sont venus les grands capitaux, surtout américains. Deux petites villes ont pris naissance : Asbestos et Thetford-les-Mines. Les 3/4 de la production mondiale de l'amiante viennent désormais de ces deux centres.

« Et la fibre (d'amiante) des gisements québécois est non seulement plus abondante, mais aussi plus longue et de meilleure qualité que les fibres russes et sud-africaines. »

On se trouve donc en face de compagnies puissantes, riches et prospères, occupant 5.000 ouvriers. Notons encore que les élections de juillet 1948 ont amené au pouvoir le parti appelé d'*Union nationale* qui, dit notre auteur, « affiche un conservatisme militant, réactionnaire et anti-ouvrier. » Les ouvriers au Canada — pas seulement ceux de l'amiante — sont répartis entre trois grandes fédérations syndicales, dont deux sont internationales, et la troisième formée de syndicats chrétiens, se nomme *Confédération des Travailleurs catholiques du Canada*.

Or, voici qu'au début de 1949, le gouvernement, fort de son écrasante majorité, ouvre les Chambres avec « l'intention non-dissimulée de passer une loi pour mater les syndicats ». A l'instar de cette loi Taft-Hartley, que le président Truman a, pour se faire réélire, promis d'abolir, le gouvernement canadien prépare ce qu'on appellera le Bill N° 5 :

« C'est un bâillon très sûr, préparé par une équipe de juristes grands bourgeois. Cette loi ouvre la porte à tous les abus, à tous les arbitraires, sous prétexte de lutte contre le communisme. Elle paralyse l'action syndicale de cent manières... »

Devant le péril commun, les trois confédérations syndicales, jusque-là passablement divisées, se rapprochent. Un cartel syndical se forme. Une somme de 100.000 dollars canadiens a été réunie pour combattre le Bill N° 5. La bataille s'engage. Les syndicats chrétiens sont les plus énergiques et les plus influents. Le gouvernement surpris de cette levée de boucliers inattendue, s'étonne et hésite. Mais alors se produit une intervention magnifique :

« Enfin, écrit M. Pelletier, l'Eglise frappe un coup inat-

tendu. Par l'intermédiaire de sa *Commission sacerdotale d'études sociales*, l'épiscopat annonce qu'il considère le Bill N° 5 comme contraire à l'esprit des enseignements pontificaux sur la liberté syndicale. »

En Amérique, l'épiscopat catholique en avait fait autant, naguère, pour la loi Taft-Hartley, mais son influence n'avait pas suffi à arrêter le vote de la loi. Au Canada, le coup frappé par l'épiscopat fut tel que le gouvernement dut retirer le projet du Bill N° 5.

« On devine les conséquences d'un tel épisode pour tout le mouvement syndical, pour les syndicats chrétiens en particulier. »

Mais dans le même temps apparaissait un autre problème. Le tribunal montréalais *le Devoir*, celui-là même auquel collabore l'auteur de notre article, publiait un réquisitoire effarant au sujet d'une maladie spéciale à l'extraction de l'amiante : l'*amiantose*. Et le journal accusait formellement la *Québec Asbestos Corporation*, une des compagnies de l'amiante, de négligence criminelle au point de vue de l'hygiène ouvrière, en faisant travailler ses ouvriers « dans une atmosphère sursaturée de poussière » :

« L'inhalation de cette poussière d'amiante, inassimilable par les poumons, crée une maladie incurable, qui a nom l'amiantose et dont les complications tuberculeuses et cardiaques font, depuis vingt ans, de terribles ravages dans les rangs des mineurs. »

Et le *Devoir* laissait entendre que toutes les compagnies de l'amiante étaient coupables de la même négligence. Six mois auparavant, le même journal avait dénoncé une maladie analogue, la silicose, qui avait ravagé et décimé tout un village du nord montréalais. Dans les deux cas, le gouvernement avait fait le silence complet.

C'est alors que la grève de l'amiante éclata, le 13 février 1949. Le syndicat des mineurs exigeait une augmentation de quinze *cents* par heure. La compagnie offrait 2 ou au plus 5 *cents*. D'autre part, le syndicat demandait une prime spéciale pour le travail de nuit, que la compagnie refusait sans explications. Le syndicat voulait aussi une contribution patronale de 3 % des salaires, pour la sécurité sociale. Enfin le syndicat voulait inclure dans le contrat de travail deux clauses importantes : 1° l'une visant l'élimination des poussières dans les usines ; 2° la confirmation des droits acquis par le syndicat dans les dix dernières années.

Refus sur toute la ligne des compagnies. Immédiatement, les 5.000 mineurs se mettent en grève. Emoi énorme en pays québécois. Le gouvernement voyait déjà là une occasion de se venger de l'échec du Bill N° 5. La grève avait pris en effet les allures d'un mouvement illégal, car la loi ordonne la mise en œuvre, avant toute grève, d'un tribunal d'arbitrage. Les syndicats canadiens se plaignaient depuis longtemps de cette restriction, qui se tournait régulièrement contre eux.

Tout de suite donc, le gouvernement brandit contre les grévistes l'accusation d'illégalité. Il envoya sur les lieux un détachement de police que les ouvriers déclaraient « se livrer aux plus ouvertes provocations ». On pouvait donc regarder la grève comme perdue.

Mais ce que l'on avait pas prévu se produisit. Les 5.000 mineurs persévérèrent dans leur résolution, durant cinq mois. Sur leur nombre, après 22 semaines, on ne comptait pas plus de 50 découragés, ayant repris le travail.

« Mais, nous dit M. Pelletier, ce qui devait le plus vivement saisir l'opinion publique canadienne, c'est l'attitude d'un prêtre, curé de la paroisse d'Asbestos et aumônier du syndicat. A la presse ameutée, qui voulait obtenir de lui des déclarations, ce prêtre n'en fit qu'une, mais plus significative que les plus longs commentaires : « Si j'étais mineur, je serais gréviste. »

La compagnie et le gouvernement étaient fort surpris. On fit courir le bruit que le curé allait être condamné par son évêque. Il y eut toute une convergence de mesures contre la grève : procès à des grévistes, condamnations, propagande dans les journaux. Un patron de New-York alla jusqu'à dire que « les syndicats chrétiens s'inspiraient des encycliques où se trouvait exposée une « *doctrine plus apparentée au communisme et au socialisme qu'au régime américain d'entreprise* ».

Dans ce conflit douloureux, l'attitude de l'épiscopat, « fut calme mais vigoureuse ». Un communiqué spécial de la *Commission sacerdotale d'études sociales*, puis des mandements furent publiés, pour demander aux fidèles de venir en aide aux familles des mineurs, en donnant aux quêtes instituées dans toutes les paroisses, à leur intention.

« Le lecteur français, déclare M. Pelletier, aura du mal à juger de l'explosion provoquée par ces mandements. A Québec, l'Eglise est vraiment une force, la seule dont un gouvernement tout-puissant ait vraiment à craindre les attaques. »

Du coup, en effet, la classe agricole fut émue, la caisse des grévistes regarnie, la résistance assurée. Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal, parla à l'église Notre-Dame, pleine à craquer, d'une « conspiration contre la classe ouvrière ». Le cabinet Duplessis devait céder la place à M. Saint-Laurent. En vain, déclare notre auteur, une sorte d'anticléricalisme de droite essaya-t-il de lutter, en vain les compagnies amenèrent-elles sur place des « briseurs de grèves », en vain la police fut-elle de nouveau mobilisée, deux cents ouvriers jetés en prison, les chefs syndicalistes poursuivis. On s'avisa enfin que la grève, désastreuse pour les ouvriers, l'était aussi pour les compagnies. On reprit les négociations, et le 30 juin 1949, un accord mettant fin à la grève était signé. Les grévistes, en dépit des parades avec fanfares, sentent bien qu'ils n'ont obtenu que de minces résultats. Mais ils savent aussi que des forces neuves sont entrées en ligne. Le clergé a joué là un rôle de premier plan, dans le sens de la justice sociale. C'est pourquoi, M. Pelletier peut conclure :

« La grève de l'amiante ne se juge pas à ses résultats immédiats. Elle se juge à l'éveil de la conscience populaire à Québec, à la naissance, enfin, d'un catholicisme social qui ne se contente pas de mots. »

III

C'est un document bouleversant que les *Etudes* d'octobre 1949 ont publié, sans signature, sous le titre « *Derrière le Rideau de fer, Méthodes policières hongroises* ». L'article est précédé du chapeau que voici :

« Parmi tant de témoignages plus ou moins romancés, qui nous arrivent d'Europe centrale, nos lecteurs trouve-

ront ici, sous la plume d'un Hongrois digne de foi, un récit sobre et d'une indiscutable authenticité. Il éclaire en partie les procès les plus célèbres de ces derniers temps, en particulier celui du cardinal primat de Hongrie et celui des pasteurs protestants de Bulgarie. »

Cette fin de phrase doit être remarquée. Elle laisse entendre que ce que nous allons dire n'est pas particulier à la Hongrie, mais que les méthodes abominables qui vont être dénoncées sont d'usage courant, partout, « derrière le rideau de fer ».

Est-il nécessaire de poser de nouveau l'angoissante question : « Que fait-on subir à ces détenus que l'on sait pleins de courage, de volonté, de foi, de résistance physique et d'honneur, pour qu'ils se mettent, en plein tribunal, à faire des « aveux » évidemment contraires à la vérité, à se montrer pénétrés d'une sorte de frénésie de contrition, en un mot à renier toute leur vie, tout leur caractère, tout ce que l'on sait d'eux ? Quels procédés monstrueux emploie-t-on, pour obtenir des résultats aussi opposés aux données habituelles de la plus élémentaire psychologie ? »

C'est justement à cette question poignante que le témoin que nous allons citer veut répondre, au nom de sa propre expérience. Déjà, avant son arrestation, il s'était posé le problème. Il avait réuni des témoignages, il avait abouti aux conclusions suivantes :

« La technique policière se réduit à peu près à ceci :

1° Laisser le prévenu indéfiniment debout.

2° Le faire interroger sans répit par un personnel qui se relaie.

3° Pendant l'interrogatoire, soumettre la victime à la lumière des réflecteurs.

4° Le système de la douche écossaise des interrogateurs : l'un brutalement hostile, le suivant, au contraire, cherchant à donner l'impression qu'il prend parti pour l'accusé.

5° Enfin, on essayera de donner le change sur le fond même de l'accusation : le prévenu n'est sans doute pas coupable, il est victime des crimes d'autrui. Pourquoi s'obstine-t-il à défendre les responsables de ce triste état de choses ? Bien loin de compter l'accusé parmi ses ennemis, la démocratie populaire fonde de grands espoirs sur lui, etc. »

En face de ce tableau des méthodes policières, quelle parade imaginer ?

« 1° Se refuser obstinément à s'avouer ennemi du régime.

2° Professer hautement l'orthodoxie communiste.

3° Tenter d'entraîner l'interrogateur hors des limites étroites que lui impose sa méthode stéréotypée.

4° Simuler une profonde dépression physique. »

Notre témoin avait étudié les faits, dressé son plan personnel, pour le cas où il serait poursuivi.

Il était employé dans un ministère hongrois, et portait constamment sur lui un ordre de son ministre — non-communiste encore — selon lequel il était interdit de l'arrêter. Cela ne lui servit de rien. Il fut arrêté quand même, et ce fut en vain qu'il exhiba son papier ! On l'emmène à la police politique, on le déshabille et on le fouille. On lui prend tout, sauf son mouchoir. Ceinture et lacets sont enlevés. On le descend dans une cellule. L'homme de garde lui dit : « Placez-vous debout, face au mur ». La cellule a deux mètres sur deux, un lit de camp sans couvertures, une lampe placée à une hauteur inaccessible. Sur les murs crépis de frais, il devine de vieilles inscriptions tracées à l'ongle :

« Mon Dieu, c'est vous seul qui pouvez venir à mon secours. Sainte Vierge, priez pour moi ! »

Il saisit du coup l'horreur de sa situation ! Il comprend que ses prédécesseurs dans cette cellule ont eu raison de prier.

Les heures passent lentement. De temps en temps, l'homme de garde lui crie : « Tenez-vous plus raide ! » Brusquement, trois hommes se ruent sur lui, pistolet au poing : « Si vous bougez, nous vous descendons ! » Mais on ne le touche pas. « C'est le moment, pense-t-il, de paraître effondré ». De fait, mutilé de guerre, il n'en peut plus. On lui apporte alors du pain et un potage.

Vers minuit, selon son estimation, on le conduit au lieu de l'interrogatoire et on le place devant une lampe extrêmement forte, dont la lumière aveuglante ne lui permet pas de distinguer les traits de son interlocuteur. Interrogatoire minutieux, avec des faits précis, des accusations ayant une apparence de fondement. On voudrait lui faire avouer qu'il est l'ennemi du régime. On lui dit : « Les autres du moins ont eu le courage d'avouer. Mais vous, vous êtes lâche et vous n'osez pas vous reconnaître coupable. » Il discute, il argumente, il essaie de renverser les rôles. L'interrogatoire reprend durant une demi-heure, puis il est ramené dans la cellule, et reçoit l'ordre d'écrire, *toujours debout*, sa déposition, en rédigeant son *curriculum vitæ*.

— « Jusqu'à quand ? Demande-t-il.

— « Tant que vous ne parlerez pas.

— « Que faut-il donc que je dise ?

— « Vous le savez bien. Et puis, la ferme ! » Et l'essai de conversation avec l'homme de garde se clot par une grossière injure.

Sur le crépi, l'inculpé a marqué un jour, deux jours... selon ses estimations.

« La station debout devant ce mur devient un supplice effroyable, fatigue physique sans doute, mais surtout épuisement psychique, augmenté par la brutalité continue des gardiens. »

Aussi, est-ce pour lui un soulagement, quand on vient le chercher pour le second interrogatoire. Tout porte sur un fait exact matériellement, mais infime. Un soir, il a manqué un tramway, et de ce fait n'a pas couché chez lui. On lui soutient que c'est qu'il avait trempé dans un complot et craignait d'être arrêté.

« Discussion longue, stérile, épuisante. A la fin, excédé, je signe le procès-verbal de l'interrogatoire, rédigé en des termes tels qu'un lecteur impartial croira que j'ai avoué. »

Retour en cellule, et là, toujours l'effroyable station debout. Il grave sur le mur le signe du quatrième jour :

« La fatigue devient intolérable. Je me demande comment je tiens encore. Si au moins, je pouvais m'évanouir ou même mourir ! Ce serait une délivrance. »

Il lutte. Le psychisme est atteint. Les hallucinations commencent. Les murs semblent se courber en arceaux au-dessus de lui. Il croit voir à travers les cloisons et la cellule voisine lui apparaît remplie de poteries de couleur, autour desquelles les murs dansent la ronde. Il entend les voix des membres de sa famille, si nettement qu'il les croit arrêtés.

« Malgré tout, au fin fond, j'ai conscience d'être halluciné et de contrôler encore mes facultés intellectuelles. »

Le cinquième jour, les visions ont changé : le carrelage de la cellule lui paraît envahi par des insectes, aux yeux luisants, semblables à des chenilles. Par petites troupes d'abord, puis leur masse augmente, enfin le carrelage en est tout noir. Ils forment une couche épaisse, surmontée d'un brouillard trouble. Il lutte, il se raisonne, il conclut que la vision est irréelle. Le sixième jour, il se souvient encore des insectes et d'interventions plus ou moins brutales des gardiens, qui lui crient : « Vous resterez debout, tant que vous n'aurez pas avoué ».

Et les interrogatoires se renouvellent. Les juges sont tantôt courtois et même aimables, tantôt brutaux et injurieux. On lui oppose des aveux de témoins, qui sont ses propres amis, et qui ont reconnu qu'il était un « espion ». Finalement, la confrontation est décidée. Dans cette confrontation, il ne voit pas le témoin, mais il l'entend. On lui en produit deux, dont il reconnaît les voix et qui renouvellent leurs prétendus aveux ! Il a alors conscience que toute résistance de sa part est inutile car ils ont *deux témoins*. On lui ordonne de faire, lui aussi des aveux par écrit. Il s'exécute et comme il essaie d'employer des formules dubitatives, on lui *dicte* un texte de 4 ou 5 feuilles dactylographiées, que, dans la suite, il n'arrivera jamais à reconstituer, bien qu'il l'ait signé !

On le ramène à sa cellule, il peut se coucher, mais sans pouvoir dormir ! Il a marqué sur le mur, le huitième jour. Le chef de la police, qui a été son compagnon dans la résistance contre les nazis, le fait venir, lui dit qu'il regrette son arrestation, malheureusement nécessaire, et lui rend la liberté, mais en l'avertissant que son affaire est simplement « suspendue ». On lui fait comprendre que sa démission du ministère s'impose.

« Relaxé, dit-il, je m'aperçus que j'avais passé en prison cinq jours seulement et non pas huit. Trois jours d'erreur sur cinq, c'est beaucoup pour un homme qui se pique d'avoir un sens exact du temps. Je suis donc resté debout exactement pendant trois jours et demi. Les veines de mes pieds avaient éclaté et mes chaussures étaient pleines de sang. J'ai souffert d'un œdème au-dessus des chevilles. En quatre semaines, ces lésions disparurent, mais il me fallut beaucoup de temps pour recouvrer mon équilibre psychique. Insomnies, terreurs irraisonnées, idées fixes, hallucinations. J'ai vécu la hantise d'une nouvelle arrestation... Cet état dura de longs mois. Je m'en suis guéri entièrement, mais très lentement. »

Et voici la conclusion de ce texte affolant :

« Voilà donc mon expérience personnelle des méthodes policières d'une démocratie populaire. A-t-on ajouté à mes aliments des drogues ? Je le crois, mais il m'est difficile de l'affirmer, car l'état de prostration où m'ont jeté l'effroyable station debout et ces interminables séances d'instruction ne m'ont pas permis une analyse exacte de mes réactions après les repas. Mais drogué ou non, je ne sais pas du tout comment je me serais comporté au cours d'une procédure, si on l'avait engagée après l'enquête. J'avouerai modestement que j'aurais vraisemblablement « persisté dans mes aveux ».

« Et c'est pourquoi le cas du cardinal Mindszenty s'éclaire pour moi d'un jour singulier. Ce ne sont pas cinq jours de détention préventive, mais trente qu'a subis le cardinal, et, si la police d'état a agi avec un si redoutable appareil, dans une affaire somme toute sans importance, comme l'était la mienne, je laisse à penser au lecteur le déploiement de moyens qu'à dû entraîner l'action d'importance internationale, engagée contre le premier personnage de l'Etat. Mon prédécesseur anonyme dans la cellule avait raison : « Mon Dieu, c'est vous seul qui pouvez venir au secours de notre Hongrie ! »

Oui, c'est bien en Dieu seul qu'il faut espérer, comme les martyrs des premiers âges ! S'il fallait une preuve de la « nécessité de Dieu », celle-là suffirait.

Mais pour les communistes doit se poser toujours la même question : « Que font-ils de l'homme ? Que font-ils des hommes ? » A regarder du côté des victimes, on ne voit plus que des « loques humaines ». Si l'on regarde du côté des bourreaux, le spectacle est plus affreux encore : il n'y a plus que des tortionnaires, des êtres sans conscience, sans droiture, sans respect de tout ce qui est sacré pour l'homme, la justice, la liberté, la vérité !

IV

En septembre dernier s'est tenu, à Saint-Sébastien, en Espagne, un Congrès international, sur « Les Droits de l'Homme ». Ce Congrès, nous dit la revue espagnole *Ecclesia*, du 10 septembre, réunissait 63 membres venant de 16 pays différents. On y remarquait notamment : le P. Messineo, directeur de la *Civiltà cattolica*, Mgr Pavant, directeur des *Semaines sociales* italiennes, le directeur du *Tablet*, Christopher Hollis, le rédacteur en chef de la *France catholique*, M. de Fabrègues, etc.

La *Vie intellectuelle* d'octobre a caractérisé en ces termes élogieux l'esprit général du Congrès :

« L'Espagne pratique l'hospitalité avec une dignité somptueuse qui n'est pas la moindre de ses vertus. Elle en agit semblablement avec la pensée de ses hôtes ; dans ce pays, qui passe pour avoir un sens fort autoritaire de la vérité et qui l'a en effet, rien ne fut plus libéralement accueilli que la contradiction. »

Ces lignes, signées du P. D. Dubarle, se poursuivent par un tableau très frappant des deux tendances opposées : les partisans de la *thèse* et ceux de l'*hypothèse*. On sait qu'en *thèse*, l'erreur n'a pas de droits. La vérité seule en peut avoir. Mais il n'en est pas de même des hommes, qui représentent l'une ou l'autre. Même dans l'erreur, l'homme garde des droits sacrés ; et c'est justement ce que le Congrès voulait définir.

Nous emprunterons à *Ecclesia*, revue espagnole, du 24 septembre, le résumé des conclusions auxquelles ces « Conversations catholiques » ont abouti.

I. — *L'opinion publique et ses dirigeants*. L'homme moyen, l'homme de la rue, est, de nos jours, affecté d'une infinité de problèmes sur lesquels il lui est bien difficile de se faire une opinion raisonnée. Il est donc victime des « slogans », de la propagande. Et toute la vie publique s'en ressent. Il s'ensuit que les « élites intellectuelles » ont des devoirs de plus en plus urgents, à l'égard des masses : prêtres, hommes d'Etat, diplomates, journalistes, chefs d'entreprise, etc. C'est à eux qu'il appartient de former et de diriger sainement l'opinion publique. Les moyens techniques ne manquent pas pour cela : la radio, la télévision, le cinéma et surtout la presse, sous toutes ses formes : journal, revue, livre.

Le tout est de se servir correctement et loyalement de ces moyens. En fait, la diversité des propagandes, la lutte du mensonge contre la vérité, rend, pour les masses, très difficiles l'acquisition et la conservation de la vérité objective !

II. — *La morale du dirigeant.* En face de la confusion extrême des idées, de nos jours, le dirigeant doit se rendre compte de la gravité de ses responsabilités, vis-à-vis des foules. Une opinion publique saine suppose : *a*) un jugement exact au sujet des idées, des personnes et des autres réalités historiques ; *b*) un grand désir de faire régner la justice et la charité, et *c*) la résolution d'agir selon les exigences de l'une et de l'autre.

De là découlent les devoirs du dirigeant :

a) S'efforcer pour lui-même d'acquérir la vérité, et pour cela s'affranchir des préjugés de classe, de race, de nation, de rivalités historiques ou idéologiques, etc. ; *b*) Diffuser la vérité connue par des moyens honnêtes : ne jamais employer le mensonge, ne jamais répandre d'informations tendancieuses ou inexactes et ne jamais tergiverser avec les faits.

Toutefois, ne jamais oublier que « toute vérité n'est pas bonne à dire ». Il est des secrets que l'on est tenu de garder — tel le secret de la confession — il est des vérités que le souci de la concorde fraternelle interdit de divulguer, sauf nécessité supérieure de justice et de charité.

Le catholique, en particulier, doit se rappeler sans cesse, qu'il est « le sel de la terre », par sa vie et ses mœurs, dans sa vie professionnelle comme dans sa vie privée. Le catholique, exerçant une charge publique, doit agir, de tout son pouvoir, dans les parlements et les gouvernements, pour combattre le laïcisme, qui règne en un trop grand nombre d'entre eux.

Le catholique dirigeant ne peut pas considérer sa fonction sociale comme accomplie, en se pliant aux circonstances créées par les événements ou le jeu des forces politiques ou historiques (hypothèse), mais il doit s'inspirer des expériences séculaires de l'Eglise catholique, et tendre à l'avènement de solutions ayant une validité universelle, selon la vérité catholique (thèse).

Le journaliste catholique de son côté, doit : *a*) s'efforcer de connaître, d'évaluer et juger les faits selon les normes de la morale chrétienne ; *b*) éviter les controverses stériles et s'en tenir au sentiment social catholique, dans son ampleur et sa perfection ; *c*) exercer une constante vigilance à l'égard de l'erreur et des fausses interprétations de la pensée de l'Eglise.

Enfin, il n'est jamais permis d'employer le mal, même pour arriver à un bien. Les méthodes de propagation de la vérité doivent donc être honnêtes, en ce qu'elles respectent toujours d'une part la vérité et d'autre part la dignité de la personne humaine. De plus, les catholiques doivent ne jamais oublier que la révélation divine nous a apportés des moyens d'action surnaturels, qu'il serait coupable de négliger et dont la valeur, dans l'ordre social reste de tout premier plan. Tous les moyens qui conduisent à la sainteté de l'individu servent puissamment au bien de la société.

III. — *Le dirigeant de l'opinion et l'accord entre les peuples.* 1° Nous vivons dans un monde en désordre, causé principalement par le fait que les maîtres du monde n'ont pas une conscience exacte de leur mission et de leurs devoirs. Il n'est que trop certain que les valeurs spirituelles ne reçoivent plus la place qu'elles doivent avoir dans leur politique, que ces valeurs sont ou complètement niées, ou négligées, ou subordonnées aux intérêts matériels. Les problèmes sociaux ne sont pas résolus, les nationalismes sont exacerbés, l'univers est divisé entre deux blocs hostiles et irréconciliables.

2° La grande question du jour est donc celle de la paix entre les peuples. Tous les dirigeants de l'opinion doivent travailler à établir cette paix. Les catholiques ont sur ce point un devoir plus pressant encore, en raison des certitudes divines que leur donne leur religion. L'Eglise est appelée à coopérer à toutes les œuvres de paix, à effacer les oppositions entre les peuples, à faire comprendre les légitimes différences entre les peuples, les races et les civilisations. Si l'humanité entière aspire à l'unité, c'est surtout autour de l'Eglise universelle qu'une telle unité peut se réaliser.

3° Pour arriver à cette harmonie nécessaire, les dirigeants de l'opinion doivent combattre tout ce qui tend à faire du nationalisme une idole et un absolu, et mettre en évidence les principes du droit naturel qui doivent rapprocher les peuples et contribuer à des groupements élargis tels que celui de l'Europe.

4° Il faut organiser une coopération internationale, dans les divers domaines : juridique, économique, religieux, et par suite éviter toute propagande tendant à créer des discriminations raciales ou nationales. La solution des problèmes économiques devrait être placée dans une répartition équitable des biens naturels, entre les peuples. Il faut entretenir la fraternité entre les citoyens d'une même nation, et entre les citoyens des nations diverses, par le culte des grandeurs, des génies, des saints, partout où ils se trouvent.

Les catholiques sont plus astreints que les autres à parler de fraternité, eux qui croient à un Rédempteur universel, à un Père commun à tous les hommes, à une fraternité universelle, dans le sein de l'Eglise.

En conclusion, le Congrès de Saint-Sébastien demandait à ses membres de poursuivre les « conversations internationales », du même genre, d'année en année, et de collaborer à la constitution de « Documents » émanant du Comité du Congrès, afin de maintenir les liens existants entre les peuples, par la communion des idées et la plénitude des informations.

Nul doute que de telles réunions ne puissent servir à dissiper les préjugés et les malentendus, à répandre l'harmonie, à établir la paix.

V

La grande île de Madagascar, maintenant rendue entièrement à la vie normale, a célébré, en de magnifiques journées de fêtes, les 22, 23, 24 et 25 septembre 1949, le cinquantenaire de l'arrivée des Pères de la Salette à Antsirabé.

Que de changements survenus depuis cinquante ans dans la ville que l'on vient de nommer ! Elle n'était alors qu'une bourgade sans régularité, posée au bord d'un étang, au pied du massif volcanique de l'Ankaratra. Elle est devenue une jolie ville de plus de 10.000 habitants, avec de somptueuses avenues, le chef-lieu de la province du Vakinankaratra, la résidence d'un Vicaire apostolique. On y a découvert et mis en valeur des eaux radio-actives et elle est devenue une station hydrominérale réputée,

Au point de vue religieux, la transformation n'est pas moins complète. Rappelons que Madagascar compte actuellement environ 4 millions d'habitants sur lesquels, il y a près de 700.000 catholiques, répartis en 10 secteurs dirigés soit par des vicaires apostoliques, soit par des préfets apostoliques. L'un des vicaires apostoliques est un malgache, Mgr Ignace Ramarosandratana. Il y a aussi environ 600.000 protestants rattachés à des missions anglaises, plus anciennes que les missions catholiques. Le reste est païen. Sur 300 prêtres que compte l'île, il y a près de 50 prêtres indigènes.

Le diocèse d'Antsirabé, en particulier, dont on a, au cours des fêtes récentes, rappelé et magnifié l'histoire, compte aujourd'hui 120.434 catholiques, avec 26 prêtres, dont 13 sont Malgaches, sous la direction d'un Vicaire apostolique, Mgr Futy.

Or, le point de départ, il y a cinquante ans, pouvait à bon droit paraître presque décourageant. Un petit troupeau d'environ 4.000 fidèles, dispersés en 120 postes, au milieu d'une population totale de 200.000 âmes, où travaillaient activement, depuis des années des pasteurs protestants.

A cette époque, il n'y avait qu'un seul évêque à Madagascar, Mgr Cazet, résidant à Tananarive, et qu'on appelait « l'évêque de Madagascar ». Justement, il ne cessait de demander à Rome l'envoi de nouveaux missionnaires dans la grande île. Or, en 1897, le Chapitre général des Pères de la Salette, réuni à Grenoble, décidait de solliciter auprès du Saint-Siège une fondation en pays de mission. Ce fut par cet ensemble de circonstances, que, deux ans plus tard, en 1899, trois jeunes missionnaires des Pères de la Salette, les Pères Dantin, Ruty et Gachet, partaient de Grenoble pour Madagascar. L'un d'eux, Mgr Dantin, devait être plus tard Vicaire apostolique d'Antsirabé. Parmi les élèves du Petit Séminaire de Grenoble, qui avait assisté au départ des premiers missionnaires, se trouvait un tout jeune garçon, originaire de Poitiers, qui n'est autre que le Vicaire apostolique actuel, Mgr Futy.

Quand les trois missionnaires arrivèrent à Antsirabé, sous la conduite de Mgr Cazet, ils se virent entourés d'un grand concours de peuple. Il restait à conquérir les âmes. Ce que furent leurs travaux — ceux du moins que l'on pouvait voir du dehors — c'est ce que M. le Gouverneur Capagorry a fort bien raconté, à grands traits, dans le toast élogieux qu'il prononça au banquet du Cinquantenaire.

« La fameuse devise : « Mieux connaître, pour mieux aimer », dit-il en s'adressant aux missionnaires, je crois bien que l'on pourrait l'inscrire au frontispice de votre Mission. Oui, vous avez voulu connaître les Malgaches et, pour cela, vous vous êtes astreints à apprendre leur langue, ce qui est indispensable, pour atteindre en profondeur l'esprit d'une population » [1].

On dira, mais c'est partout la même chose ! Oui, dans toutes les missions, c'est toujours le problème de la langue qui arrive en tête. Mais cela n'empêche pas d'en parler ni d'en souligner les difficultés.

« Notre principale occupation, écrivait le P. Dantin en 1900, reste l'étude de la langue malgache. »

Et il ajoutait :

« Si la connaissance du malgache est difficile, celle des Malgaches l'est encore plus. »

[1] Nous empruntons tous ces détails à un journal catholique local.

Pour bien connaître les hommes, il faut vivre avec eux, suivre leur existence quotidienne, partager leurs préoccupations, leurs joies, leurs peines, se faire, en quelque sorte l'un d'entre eux ! Ces contacts humains indispensables, les missionnaires de Madagascar les multipliaient sans relâche. Rien ne les arrêtait, ni l'étendue du territoire confié à leurs soins, ni l'absence presque complète de moyens de communications. A pied, en filanzane — sorte de chaise à porteur légère, suspendue à deux barres de bois et portée par quatre indigènes — ou à cheval, les missionnaires étaient constamment en route dans la brousse. Le futur Mgr Dantin, quelques jours après son arrivée à Bétafo, faisait son apprentissage par une randonnée de 12 heures consécutives à cheval, après laquelle, complètement épuisé, il se déclarait « à tout jamais rompu aux longues chevauchées de la brousse. »

On essayait du reste d'autres méthodes plus modernes. L'un des missionnaires qui vinrent bientôt se joindre au premier groupe et qui s'y trouve encore à l'heure actuelle, le R. P. Mousset, l'un des vétérans de la mission, résolut d'être le pionnier de la circulation automobile dans l'île. Et une « amusante photographie, dit le Gouverneur Capagorry, nous le montre au volant d'une de ces curieuses voitures à trois roues, qui représentaient alors le dernier mot du progrès ».

Les missionnaires d'Antsirabé furent aussi parmi les premiers à comprendre l'utilité et même la nécessité d'un clergé indigène. Il y a maintenant des séminaristes à Bétafo. Les frères Maristes ont un juvénat. Les Sœurs de la Providence se recrutent sur place.

Etaient présents aux brillantes solennités de ce cinquantenaire : S. Exc. Mgr Lefebvre, archevêque de Dakar, en qualité de Délégué apostolique des territoires français d'Afrique, les vicaires apostoliques de l'île : Mgr Futy (Antsirabé), Ramarosandratana (Miarinarivo), Sévat (Fort-Dauphin), Thoyer (Fianarantsoa), Le Breton (Tamatave), Batio (Majunga), Wolff (Diego-Suarez), Sartre (Tananarive), en outre deux préfets apostoliques (Morondava et Nossi-Bé), et un exarque de Syrie. L'évêque voisin de Saint-Denis de la Réunion, Mgr Cléret de Langavant, avait avec joie apporté son concours.

Au moment, où, après la tourmente de fin mars 1947, Madagascar reprend sa vie d'autrefois, il était bon de signaler une fête toute de paix et d'espoir, pour l'avenir.

VI

Dans notre Causerie du mois d'août, nous avons soulevé, à propos de la « définibilité de l'Assomption », le problème de la « mort de Marie ». Ce problème a été, nous apprend la revue espagnole *Ecclesia*, du 8 octobre, le thème central de la *IXe Semaine d'Etudes mariales*, qui s'est tenue à l'Université pontificale de Salamanque. Le R. P. Basilio de San Pablo, secrétaire de la Société Mariologique espagnole, nous expose, dans la dite revue, les conclusions de la Semaine.

Notons qu'elle avait revêtu un caractère international. Déjà en 1944, on y avait vu des théologiens portugais aux côtés des Espagnols ; mais cette année, les étrangers ont été beaucoup plus nombreux. Avec les Portugais, y ont pris part des Français, des Belges, des Italiens, des Dalmates. La France

notamment fut représentée par le P. H. Du Manoir, S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris, par le P. Bonnefoy, O. M. C., de la Société mariologique française, et par le P. Neubert, S. M., auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur la Ste Vierge.

On examina ce que dit la tradition historique sur la mort de Marie. On constata que le fait de cette mort bienheureuse fut toujours considéré comme hors de discussion, par les Pères, en leurs homélies, leurs catéchèses, leurs commentaires d'Ecriture sainte. Les théologiens n'ont élevé aucun doute non plus dans leurs écrits ou dans leurs leçons universitaires. Les liturgies ont parlé unanimement de la « Dormition » de la Vierge, c.-à-d. de sa mort. Les artistes dans leurs rétables et leurs peintures ne sont que le reflet de l'opinion commune. On peut bien dire que le sentiment universel de la chrétienté fut toujours en faveur de la mort de la Vierge aussi bien que de la mort du Sauveur.

Dans les discussions autour de l'Immaculée-Conception, les adversaires de ce dogme faisaient appel au fait, regardé comme indiscutable, de la mort de la Vierge pour prouver qu'elle n'avait pas échappé au péché originel, cause de la mort. Mais, en sens inverse, les partisans de l'Immaculée-Conception se sont toujours efforcés de montrer qu'il n'y avait pas contradiction entre ce dogme et le fait de la mort de Marie.

Jusqu'au XVII^e siècle, à part quelques passages obscurs datant des IV^e et V^e siècles, la croyance universelle à cette mort ne fait pas de doute. Mais au XVII^e siècle, un auteur anonyme, écrivant sous le pseudonyme d'Athanase, commença à soutenir que la Vierge ne mourut point ; c'était dans un ouvrage du reste à peu près « confidentiel », c.-à-d. sans publicité, que le P. Carlos Balic vient de découvrir dans une bibliothèque de Sienne. Il fut réfuté, avec indignation, par le théologien Beverini. Au siècle suivant, un Espagnol reprit la thèse du pseudo-Athanase italien, mais sans oser signer son œuvre. Le P. Balic croit qu'il s'agit du P. Ignacio de Camargo. Son œuvre restée manuscrite forme le codex 1.611 de la bibliothèque de Salamanque.

A la suite de la définition de l'Immaculée-Conception, le problème de la mort de Marie fut étudié de plus près encore : si la mort est la suite du péché originel, l'exemption de l'un ne doit-il pas avoir pour conséquence l'exemption de l'autre ? — Pas nécessairement certes, puisque le Christ, exempt du péché originel, a voulu mourir pour nous. Il se trouva cependant des théologiens, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, pour soutenir que Marie n'avait pas subi la mort. On nomme surtout : Arnaldi, Pennachi, Virdia y Guastalla. Leur opinion ne subit aucune condamnation, de la part du Saint-Siège.

« Mais avec des arguments plus serrés et une documentation beaucoup plus copieuse, dit notre article, le P. Augustin M. Jugie, soutient, depuis 25 ans, la thèse de l'immortalité de Marie et par conséquent son exemption de la mort. »

Ces investigations et ses travaux antérieurs ont été repris dans un traité intitulé : *La mort et l'Assomption de la Sainte-Vierge*, qui parut à la Cité du Vatican, en 1944, et qui a rencontré un écho favorable dans la revue *Marianum*, dont le directeur, le P. Roschini, n'a pas hésité à reprendre la même position, au cours de la Semaine de Salamanque.

La Société mariologique espagnole, de son côté, avait déjà pris position, en sa V^e Semaine, à Saragosse, en 1945, puis dans la VI^e, à Montserrat, en 1946. Elle a voulu revenir sur la brûlante question, cette année, à Salamanque. Parmi les rapports, l'un des plus remarquables fut celui du P. Gordillo, S. J., professeur à l'Institut oriental, à Rome. Il fit un exposé de la tradition de l'Eglise de Jérusalem, en y joignant les témoignages des apocryphes, les traditions relatives au Tombeau de la Vierge, les témoignages de la liturgie de Jérusalem, les propos des Pères qui ont vécu en contact étroit avec cette Eglise, en particulier de saint André de Crète et de saint Jean Damascène.

Après lui, le P. Rivera revint sur les Apocryphes et les Pères du IV^e au VIII^e siècle, insistant sur ce point que non seulement, tous les documents parlent de la mort de la Vierge comme admise de tous, mais qu'ils en parlent comme d'un fait « appartenant à la tradition dogmatique ». — Le P. Bernardo-de-l'Immaculée, passioniste, se place au point de vue de la « grâce personnelle » de Marie, et montre que cette grâce l'incorpore, comme tous les autres rachetés, à la mort du Christ. — Le P. Sauras, O. P., arrive à la même conclusion, en étudiant le rôle social de Marie. Il essaie de démontrer, en toute rigueur, que notre rédemption étant liée irrévocablement à la mort du Christ, Marie fut corédemptrice, et par suite qu'elle dut être unie effectivement à la mort de son divin Fils, sans toutefois qu'il fût nécessaire qu'elle mourût au Calvaire, en même temps que Jésus. — Le P. Cuervo examina de très près l'argument tiré de l'Immaculée Conception. Selon lui, ce dogme ne comporte que l'exemption totale du péché originel, mais nullement la soustraction aux lois de la vie corporelle, au nombre desquelles figure la mort. Marie mourut donc, non parce qu'elle avait contracté le péché originel, à Dieu ne plaise, mais parce qu'elle devait mourir, et elle devait mourir parce qu'elle était, comme nous, revêtue d'une nature mortelle.

Le P. Gregorio de Jésus-Crucifié, carme déchaux, se plaça dans le domaine mystique. A la lumière des principes mystiques de saint Jean de la Croix, il aboutit à cette conséquence, admise par d'éminents théologiens et écrivains ecclésiastiques, que la Vierge devait « mourir d'amour ». — Enfin, le P. Aldama, S. J., exposant le concept intégral de l'Assomption, montra que si l'Assomption, prise *in abstracto*, ne comprenait pas nécessairement la résurrection du tombeau, elle n'en est pas distincte *in concreto*, en ce sens que la tradition et la foi chrétienne ont toujours lié ces deux choses : Résurrection de Marie, et Assomption de Marie.

Les rapports des semainistes étrangers portèrent en général sur d'autres aspects de la question. Il n'en fut pas moins évident pour tous que l'immense majorité, ou pour parler plus exactement, la « quasi totalité » des membres présents se prononcèrent pour l'opinion favorable à la mort de Marie. En guise de conclusion aux travaux de l'assemblée, l'évêque de Salamanque proposa l'envoi au Saint-Siège d'un message signé de tous, pour exprimer la conviction de la mort de la Vierge et sollicitant l'inclusion de ce fait dans la définition de l'Assomption. Cependant, sur les 80 semainistes, sept signèrent « *sine definitione mortis* ».

Six d'entre eux déclarèrent qu'ils croyaient de-

voir maintenir la liberté de discussion sur ce point, et le septième, le P. Roschini rappela que le pape connaissait son sentiment, opposé au fait de la mort de Marie. Il n'avait donc pas changé d'opinion sur ce point, en dépit des discussions du Congrès.

VII

L'une des antiennes à la Vierge les plus chères aux cœurs chrétiens est assurément le *Salve Regina* ; elle est aussi, avec l'*Alma Redemptoris*, la plus ancienne. Elle est attestée en manuscrit dès la fin du XIe siècle, ce qui exclut l'hypothèse qu'elle serait l'œuvre de saint Bernard. Ce grand saint, né en 1091, était bien jeune lorsque se termina le XIe siècle.

Précisons quelques points concernant cette magnifique prière, en utilisant un article de la même revue espagnole *Ecclesia* du 10 septembre 1949, sous la signature de M. Manuel Ayala, chanoine-pénitencier de Burgos.

Il rappelle d'abord que la formule primitive offre avec la nôtre deux petites différences : dans la première phrase : *Salve Regina, mater misericordiæ*, le mot *mater* n'existait pas à l'origine. Le sens restait évidemment le même. Dans la dernière phrase : *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria*, le mot *Virgo* était omis.

Quel est l'auteur de cette antienne ? — Grand problème pour les historiens. Première certitude : il faut écarter, comme nous l'avons fait pour saint Bernard, tous les écrivains postérieurs au XIe siècle.

On doit écarter non moins résolument tous ceux qui sont de beaucoup antérieurs au XIe siècle, pour cette bonne raison que l'on ne connaît aucune allusion à cette prière, avant son apparition au XIe siècle. L'attribution parfois faite aux apôtres en personne relève de la légende. Il n'y a pas de chances sérieuses non plus, en faveur du grand Athanase, malgré le sentiment de S. Léonard de Port-Maurice. Pas davantage en faveur de S. Jean Damascène, à qui il est attribué par S. Antonin de Florence alors que Juan Lasicki ou Laski est pour le pape Grégoire XI († 1378).

M. M. Ayala cite l'opinion de Durand, le célèbre auteur du *Rationale divinorum Officiorum*, mort en 1296, d'après lequel le *Salve* serait l'œuvre d'un archevêque de Compostelle, Pedro Martinez, qui mourut en 1000 ou 1003. Mabillon, toujours selon notre auteur, avait adopté cette opinion, dans ses *Annales bénédictines*, à l'an 986. Et Claudio de Rota, dans ses annotations au Pseudo-Luitprand, serait du même avis.

Un sentiment plus répandu, cependant, est celui qui fut patronné par l'illustre humaniste Jean Trithemius, dans son *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum* de 1494. D'après Trithenius, le *Salve* aurait pour auteur ce délicat et enthousiaste poète et compositeur musical, de l'ordre de saint Benoît, à l'abbaye de Reichenau, qui se nommait Hermann, mais que ses infirmités avaient fait surnommer *Contractus*. Hermann Contract vécut de 1013 à 1054 ; rien ne s'oppose donc, de ce côté, à ce qu'il ait été l'auteur du *Salve*. Cette opinion est soutenue par Arnauld, et par le cardinal Bona, illustre liturgiste, dans son *De divina Psalmodia*, publié à Paris, en 1663. Ce sentiment semble même avoir été très répandu, si l'on en croit le P. J. de Valois, dans les *Ephemerides liturgicæ* de 1925. M. M. Ayala élève cependant contre cette attribution une objection assez grave, bien que de caractère négatif :

« Bertold de Constance, disciple de prédilection de Hermann Contract, a étudié avec amour et publié les œuvres de son maître, mais dans la liste de ces œuvres, il ne cite pas le *Salve.* »

Sur quoi, nous ferions cette remarque : ce Bertold de Constance ne serait-il pas en réalité Berthold de Reichenau, dont les travaux furent utilisés par le chroniqueur *Bernold de Constance?* Peu importe du reste : l'omission du *Salve*, dans la liste des œuvres de Hermann, de la part de ceux qui l'ont le mieux connu est un indice très fort contre l'attribution à Hermann de la célèbre antienne.

Certains chroniqueurs racontent que S. Bernard, se trouvant l'hôte des moines de Saint-Bénigne à Dijon, leur fit de grands éloges sur la manière merveilleuse dont ils avaient chanté « l'antienne du Puy », « *composée par Haymard, évêque du Puy* ». Il semble certain que cette antienne était notre *Salve*. C'est pourquoi de nombreux critiques attribuent la composition de cette antienne à Haymard ou Adhémar de Monteil, évêque du Puy et légat pontifical à la première Croisade. Le *Salve* aurait été l'hymne de guerre des Croisés, en 1096. On s'expliquerait fort bien ainsi le chant enthousiaste du *Salve*, lors de la prédication de la seconde Croisade, par saint Bernard, dans la cathédrale de Spire. On a parfois prétendu qu'à cette occasion, saint Bernard aurait improvisé et fait adopter dans la suite la triple invocation finale : *O clemens, o pia, o dulcis virgo Maria !* Ces invocations se trouvent déjà dans les manuscrits antérieurs à S. Bernard, sauf le mot *virgo*. Les chroniqueurs qui ont raconté la vie du grand abbé de Clairvaux ne savent rien de cette histoire. Il n'est donc pas l'auteur des trois invocations finales, en dépit de Guillaume Heisengor, dans sa *Cronica Spirensis*, à l'année 1147.

N'oublions pas de mentionner que la patrologie de Migne donne (t. 184, col. 1078) une méditation sur le *Salve Regina*, attribuée à Anselme de Lucques († 1086), ce qui a fait penser qu'Anselme pourrait être l'auteur du *Salve*. Il y a aussi, dans Migne (t. 184, col. 1059), un discours sur le *Salve* attribué à l'évêque Bernard de Tolède († 1122).

En résumé, incertitude sur toute la ligne. Hermann Contract ne semble pas avoir composé le *Salve*. C'est gratuitement qu'on lui en attribue la musique. L'attribution à Adhémar de Monteil n'est pas très sûre. Même s'il a adopté le *Salve* au Puy et l'a employé durant la première croisade, rien ne prouve qu'il en ait été l'auteur. Rien ne s'y oppose non plus, à moins que la méditation attribuée à Anselme de Lucques soit vraiment authentique, car en ce cas, ce serait plutôt lui, l'auteur.

Nous venons de dire que l'attribution du chant à Hermann Contract semble bien douteuse. C'est que, malgré la finale E qui termine chaque phrase (sauf la dernière) et qui peut avec vraisemblance être tenue pour une rime, on ne trouve, dans le *Salve*, ni arrangement métrique, ni symétrie d'une incise à l'autre dans le nombre des syllabes. Cela permet de penser qu'il fut fait, à l'origine pour être récité plutôt que chanté. Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à être chanté, car Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, rapporte qu'on le chanta, en 1135, en la fête de l'Assomption.

Cependant, ce ne furent pas les moines de Cluny qui firent entrer le *Salve* dans la liturgie monastique. Les moines de Citeaux — dont les successeurs actuels sont surtout les trappistes — prirent l'habitude, les premiers, de le réciter à la fin des Heures canoniques. On sait quelle émouvante expression ils savent lui donner encore, le soir, avant le départ de la chapelle monastique, pour aller prendre leur repos. Les Franciscains l'adoptèrent aussi, mais en en restreignant l'usage de la Pentecôte à l'Avent. En 1239, le pape Grégoire IX consacra cette pratique. Clément VI attribua à chacune des antiennes : *Alma redemptoris*, *Ave Regina*, *Regina cœli*, et *Salve Regina*, son emploi dans le bréviaire, en 1350. On rencontre aussi bientôt le *Salve*, dans le missel. Le missel de Vich (Espagne), imprimé en 1547, prescrit la récitation, après la bénédiction du prêtre à la messe, tantôt du *Salve*, tantôt du *Regina cœli*, selon les époques. Le missel carme, imprimé à Venise, en 1666, le place au même endroit, avec une oraison spéciale pour la paix, en alternant aussi avec le *Regina cœli*, selon les temps. C'est Léon XIII, en dernier lieu, qui en a prescrit la récitation à la fin des messes basses, avec les oraisons appelées *Preces leonianæ*.

Un trait à noter est la popularité du chant du *Salve*, dans la marine catholique. Les flottes vénitiennes en faisaient un constant usage. On s'en servait notamment dans la bénédiction des navires et embarcations. On n'est donc pas surpris du rôle joué par le *Salve* lors de la découverte de l'Amérique. Le journal de Christophe Colomb, abrégé et publié par le célèbre Las Casas en a gardé le souvenir. Il n'est pas sans intérêt d'en rapporter ici les émouvants détails :

« L'expédition de Colomb traversait ses moments difficiles. Le 6 de septembre (1492), après bien des hésitations, on avait mis à l'aveugle le cap vers l'est. En face des perplexités de tous, l'amiral avait ordonné depuis le soir du 5 que l'on chantât, à l'heure du crépuscule ce qu'on appelait alors la *Cantio nautica*, qui n'était autre que le *Salve Regina*, familier à tous les marins, notamment à ceux qui avaient pratiqué le cabotage le long des côtes de l'Atlantique, jusqu'au nord de la péninsule, où l'évêque Pedro Martinez o de Mezonzo l'aurait introduite, comme il a été dit plus haut. En face des immenses étendues des mers encore inconnues, les équipages de Colomb commençaient à ressentir une grande impatience. Le 1er octobre, Colomb jugea opportun de cacher aux siens la distance déjà parcourue. Il déclara qu'on avait fait 584 lieues, alors que ses calculs accusaient 707 lieues. Le 6 octobre, Pinson, le second chef, proposa avec insistance le cap sur le suroît (sud-ouest) direction où il espérait voir apparaître les îles. Colomb... refusa avec dédain. Cependant, le lendemain, il dérouta la flotte du cap vers l'est au suroît.

A la tombée de la nuit du 11, l'amiral crut voir une lumière qui oscillait à l'horizon. Les équipages des trois navires, réunis en un seul chœur, chantèrent le *Salve* avec une ferveur inusitée.

Une nuit obscure aggravée par une brume d'orage épaisse se répandit sur la mer. On attendait le jour avec espoir. Enfin, au matin du 12 octobre 1492 apparut, aux yeux étonnés des navigateurs, le Nouveau Monde, alors que semblait encore flotter dans les airs les échos du chant marial... »

S'il est vrai que le *Salve* fut le chant des croisés, dès 1096, et qu'il présida à la découverte de l'Amérique, en 1492, on peut bien dire qu'il a participé à deux des faits les plus glorieux et les plus émouvants de l'histoire humaine !

VIII

C'est encore à *Ecclesia* du 6 août 1949 que nous emprunterons d'intéressants détails sur la triple expédition qui devait se faire au mont Ararat, à la recherche des restes de l'arche de Noé. Depuis qu'on a fait des découvertes si étonnantes dans le domaine biblique, on ne doute plus de rien ! L'article que nous analysons est signé Antonio Gil Ulecia, en résidence à Glasgow (Ecosse), en juillet dernier.

Il rappelle d'abord qu'en 1811, le docteur Frédéric Parrot, de l'Université de Dorpat, conseiller d'Etat de Russie, équipé de tous les instruments utiles et escorté de soldats russes, pour faire face aux attaques des nomades, escalada le grand et le petit Ararat. Mais la peste l'empêcha d'atteindre la partie du massif où il pensait retrouver l'arche de Noé (L'Ararat, on le sait, est un massif volcanique d'Arménie, dont le point culminant ou grand Ararat s'élève à 5.157 mètres, tandis que le petit Ararat ne dépasse pas 3.915).

Au début du XXe siècle, le projet de découverte fut remis sur le tapis, lors de l'Exposition mondiale de Chicago. On assure que le tsar Nicolas II avait envoyé une expédition qui obtint des photos et des mensurations de l'arche, mais que tous les documents auraient été détruits lors de la révolution rouge. A l'automne 1948, un paysan turc, nommé Rashed, affirmait avoir vu l'arche.

D'autre part, pourtant, les Arméniens qui vivent au pied de la montagne, gardent la conviction que nul être humain n'en peut approcher. Cette croyance superstitieuse pourrait avoir son origine dans la légende de Jacques, patriarche de Nisibe, en l'an 330. Il aurait eu l'intention de gravir le mont Ararat, mais avant d'arriver au sommet, il aurait eu, durant son sommeil, la visite d'un ange qui lui aurait déclaré que nul ne pouvait parvenir à cette cime et en récompense de ses efforts lui aurait remis un fragment de l'arche, qui fut conservé dans la cathédrale de Etchmiadzim, jusqu'à sa destruction par un tremblement de terre, en 1829.

La Bible parle de l'arche, et dans la Genèse (VIII 4), elle dit positivement : « Au septième mois, le dix-septième jour du mois, l'arche s'arrêta sur les montagnes d'Ararat ». L'historien Flavius Josèphe, dans ses « Antiquités juives », l'historien chaldéen Bérose, les targum d'Onkelos et du Pseudo-Jonathan, tout de même que saint Ephrem, le diacre syrien, situaient la montagne dans le Kurdistan. Mais les Juifs et Arméniens tiennent pour l'Arménie. L'un des plus anciens monastères de la région portait sur le mont Ararat le nom de Monastère de l'Arche.

Il semble que si l'arche existe toujours, on la trouvera pétrifiée ou congelée dans des glaces éternelles. Trois expéditions sont lancées à sa recherche : le docteur Aaron Smith, chef de l'expédition nord-américaine s'attachait à persuader au gouvernement d'Ankara de lui donner non seulement son autorisation, mais encore une escorte militaire, pour sa grande entreprise. La seconde expédition, nous dit-on, était hollandaise. La troisième britannique, devait partir de Trébizonde, sur la mer Noire et emporter tous les instruments scientifiques de mensuration et de campement, espérant profiter du moment où les chaleurs réduisent au minimum les glaciers et les neiges des sommets, et aborder alors

l'Ararat, par le sud-est, malgré les difficultés de l'ascension dans cette direction. On estime que la sainte relique devrait se trouver dans un synclinal profond d'où les éléments n'ont jamais pu la déloger. Le chef de l'expédition britannique, Egerton Sykes, ne se propose pas du reste de rapporter l'arche, mais son ambition est de la retrouver, de l'étudier sur place, de la mesurer, de la photographier, et d'en rapporter un fragment de cinq centimètres cubes environ, pour le soumettre à un examen de radioactivité, permettant de calculer sa date approximative. Cependant de grandes difficultés se présentent : le mont Ararat se trouve en zone militaire turque et à proximité immédiate du « paradis soviétique ». « Combien, conclut notre article, l'abandonneraient, s'ils pouvaient s'évader, et confieraient de nouveau leur destin, comme au temps du Déluge, à l'Arche du salut ! » — On lira avec curiosité, sur la « découverte » de l'Arche, l'article du *Journal de Genève*, reproduit dans *Ecclesia*, la revue *française* cette fois, de novembre 1949.

IX

Dans *Hommes et Mondes* d'octobre 1949, M. René Louis nous invite à partir avec lui « *A la recherche de* Cirta regia, *capitale des rois numides* ».

A vrai dire, nous ne pensions pas qu'il y eût encore à découvrir *Cirta regia*. Le grand spécialiste de l'*Histoire ancienne de l'Afrique du nord*, M. Stephane Gsell, nous avait enseigné que *Cirta*, c'est tout simplement Constantine. Cette identification est admise par M. Jérôme Carcopino (t. II de son *Histoire romaine*, écrite en collaboration avec G. Bloch). Elle s'étale dans tous les ouvrages scolaires. Le *Larousse du XX*e *siècle*, au mot Constantine, écrit : « Histoire ; d'abord appelée *Cirta*, Constantine fut longtemps capitale des rois numides, puis elle déchut de son rang avec la conquête romaine. Ruinée par une insurrection au IVe siècle, elle fut rebâtie par Constantin dont elle prit le nom. » Dans toutes les éditions classiques de Salluste : *De bello Jugurthino*, on retrouve ces mêmes affirmations.

Or, il semble, à lire M. R. Louis, que rien ne soit plus douteux que cette identification de Constantine avec la capitale des rois numides. Sans doute, il est exact que, avant de porter le nom de *Colonia Constantiniana* ou *Constantina*, au IVe siècle, Constantine s'était appelée, durant quatre siècles *Cirta Julia* ou *Colonia Cirta* ou *Cirta* tout court. Son nom officiel complet était *Colonia Julia Juvenalis Honoris et Virtutis Cirta*. Elle l'avait reçu, entre l'an 30 et l'an 27 avant Jésus-Christ, de l'empereur Auguste, à la suite de l'établissement dans ce site d'une colonie d'anciens compagnons de l'aventurier Sittius, qui avait pris parti pour César, dans sa lutte contre Pompée.

Le nom de Cirta que l'on trouve dans l'appellation de Constantine, était bien fait pour donner le change. Il est certain en effet que la capitale des rois numides, des Syphax, des Massinissa, des Jugurtha, et tant d'autres, se nommait *Cirta* également.

Mais des raisons graves de douter qu'il s'agisse de Constantine surgissent à l'examen de la question. Constantine est dans un site admirable : sur un plateau étroit, entouré de ravins profonds et de rochers inaccessibles, au-dessous desquels coule le Roummel. C'est un véritable nid d'aigle, une forteresse naturelle. Or, pas un historien des guerres de Numidie n'a signalé cette position si remarquable. Est-il possible que Salluste, écrivain ami du pittoresque et de la précision, et qui avait été lieutenant de César en Afrique, puis proconsul de l'*Africa nova*, n'ait pas d'un mot, d'une épithète, d'un trait si rapide qu'il soit, signalé cette position de *Cirta*, si *Cirta* était Constantine ?

Chez les autres écrivains, même constatation : Appien admet que *Cirta* avait besoin de remparts faits de main d'homme, pour se défendre. Diodore de Sicile parle d'un fossé creusé et de travaux de circonvallation. Strabon signale que 10.000 cavaliers et 20.000 fantassins s'enfermèrent dans *Cirta ;* or, il serait bien impossible de loger ces troupes sur le plateau constantinien. Il y a plus : si Constantine était l'ancienne capitale des rois numides, elle aurait été complètement excentrique par rapport à leurs territoires. En effet, toutes les découvertes archéologiques concernant les territoires numides prouvent que la Numidie était, comme nous dirions aujourd'hui, « entièrement tunisienne ». Les quinze villes que cite Salluste, dans *Guerre de Jugurtha*, si l'on laisse de côté la ville de *Cirta*, qui est en discussion, sont toutes des villes de Tunisie actuelle, donc beaucoup plus à l'est que Constantine.

Bref, ce sont les membres de la *Société archéologique* de Constantine, qui ont été amenés eux-mêmes à remettre en question les titres de leur cité à être l'antique *Cirta regia*. Qu'elle ait été *Cirta Julia*, tout le monde l'accorde. Mais la *Cirta*, capitale des rois numides, fut tout autre. MM. Juillet et Berthier, l'un récemment encore directeur du cabinet du préfet de Constantine, l'autre, archiviste en chef du département de Constantine, ont mis sur pied un rapport imposant (500 pages dactylographiées), auquel a collaboré M. l'abbé R. Charlier, professeur de langues et littératures anciennes au séminaire de Constantine. Dans cet ouvrage que les spécialistes avertis désirent voir publier bientôt, ils essaient de démontrer que la véritable *Cirta regia* ne fut pas Constantine, mais *Le Kef*, en arabe *El-Kâf* (le rocher), ville située aux confins de la Tunisie et de l'Algérie, à 300 km à l'est de Constantine, dont elle est séparée par une zone montagneuse, de difficile accès.

Il est vrai que l'on admettait jusqu'ici que Le Kef avait été appelé dans l'antiquité *Sicca Veneria* et on l'avait identifié à la *Sicca* de Salluste ou à la *Sicca* de la guerre des mercenaires, dans Polybe. Mais le seul fait bien assuré, au sujet du Kef, c'est qu'Auguste fonda, en ce lieu, une colonie appelée *Colonia Julia Veneria Cirta nova Sicca*. Les inscriptions latines découvertes au Kef nomment la ville tantôt *Cirta*, tantôt *Sicca*, et les habitants tantôt *Cirtenses*, tantôt *Siccenses*.

Il s'agit de savoir, dans le nom de la cité du Kef, à quoi s'applique l'adjectif *nova*. Est-ce à *Cirta* placé avant *nova ?* Est-ce à *Sicca*, placé après ? MM. Juillet et Berthier font observer que, dans l'usage romain, le mot *nova* précède régulièrement le nom qu'il affecte. *Nova Carthago :* Carthagène — *Nova Petra*, *Nova Sparsa*, etc. — Donc, Le Kef fut une *nova Sicca*, mais une « antique Cirta ».

D'autre part, l'identité du Kef avec *Cirta regia* est si pleinement en harmonie avec les données géo-

graphiques fournies par les historiens anciens au sujet des relations entre Massinissa et Carthage, au sujet de la guerre de Jugurtha et des épisodes de la lutte entre César et Pompée, qu'il convient d'abandonner l'hypothèse de Constantine-*Cirta regia*, et d'admettre celle du Kef-*Cirta regia*.

Nous n'avons pas à suivre ici M. René Louis dans les détails de sa démonstration. Nous donnerons seulement sa conclusion, qui intéressera tous les amis des lettres latines :

« L'une des conséquences de cette nouvelle théorie est de réhabiliter Salluste comme géographe. On avait peine à admettre que cet historien, psychologue pénétrant et écrivain de race, eût commis tant de bévues, en matière de topographie nord-africaine... Le système de MM. Juillet et Berthier permet, en conservant le texte des meilleurs manuscrits, de reporter sur la carte, avec plus de cohérence, l'itinéraire des armées romaines à travers la Numidie. »

Jusque-là au contraire, il fallait faire dans le texte de Salluste des corrections assez arbitraires pour lui donner un sens !

Le problème est nettement posé. Il ne sera résolu entièrement que par de nouvelles fouilles, aux bons endroits, par des chercheurs ayant fait leurs preuves. D'ores et déjà, l'identification de Constantine avec la *Cirta regia* des rois numides, est à considérer comme fort douteuse !

X

La célèbre abbaye de Saint-Wandrille, en Normandie, a fêté solennellement, en cette année 1949, le XIII[e] centenaire de sa fondation. C'est ce qui a fourni au R. P. Cipriano-Maria-Garcia Gambin, bénédictin au monastère espagnol de Silos, le thème d'un article d'histoire dans *Ecclesia* (la revue espagnole), du 3 septembre. A sa suite, nous allons retracer la carrière du fondateur, dont l'abbaye a gardé le nom.

S. Wandrille naquit, nous assure l'auteur, en 572, dans la région de Verdun. Peut-être la date ainsi donnée est-elle moins sûre qu'il ne semblerait. Comme celle de la mort est mieux assurée — 22 juillet 668 — en faisant naître Wandrille en 572, on lui donne 96 ans à sa mort. Ce n'est pas impossible en soi, mais les documents auraient en ce cas signalé une longévité peu commune. Quoi qu'il en soit, c'est bien des environs de Verdun et de famille noble, peut-être même de race royale mérovingienne [2], que Wandregisilus, dont nous avons fait Wandrille, était issu.

« Son père était un frère de Pépin de Landen, maître du palais à la cour du roi Dagobert. »

Il était donc le neveu de Pépin, l'ancêtre bien connu des Carlovingiens. Introduit tout jeune à la cour, il en connut les « délices », comme on disait alors, et par conséquent les périls. Obligé par son père de contracter mariage, il persuada à sa jeune femme, au soir même des noces, d'entrer comme lui dans la vie religieuse, en se séparant de lui à l'amiable. Elle entra donc dans un couvent de femmes, pendant que lui-même se faisait admettre au monastère de Montfaucon en Argonne, alors sous la direction de l'ermite Walfroid. En vain le roi Dagobert [3] tenta-t-il de ramener Wandrille à la Cour. Il n'y put réussir. Wandrille se jeta au contraire de tout son pouvoir, dans la vie ascétique. Il semble cependant avoir été doué d'une nature inquiète, que nulle perfection ne pouvait satisfaire. Il quitta en effet le monastère de Montfaucon pour vivre de la vie érémitique, en un lieu inconnu de nous — peut-être à Saint-Ursanne, en Suisse. Il passa de là au célèbre monastère de Bobbio, fondé par saint Colomban, en 598, sur les bords de la Trébie, dans l'Italie du nord. Là, Wandrille s'exerça à la vie cénobitique, dans sa perfection et sa rudesse, car Colomban avait été un maître d'énergie, mais il reprit bientôt ses pérégrinations. Il visita Rome, les tombes des saints apôtres et martyrs, les nombreux couvents de la ville éternelle. On le trouve ensuite à Romainmôtier, en Suisse, où l'on suivait également la règle austère de S. Colomban. C'est là qu'il dut apprendre la nouvelle que *Audœnus*, surnommé familièrement *Dado*, et que nous appelons saint *Ouen*, venait d'être nommé évêque de Rouen. Il l'avait sûrement connu, jeune et brillant référendaire, à la cour de Dagobert, bien que Dado fût plus jeune que lui (né vers 610) ; ou en tout cas, sa renommée lui était connue. Il vint donc le trouver et Dado réussit à le convaincre de se laisser ordonner sous-diacre, puis diacre. Il semble que ce soit un autre saint évêque, saint *Audomarus*, que nous appelons saint *Omer*, qui lui conféra la prêtrise. Mais il revint auprès de saint Ouen et ensemble ils fondèrent, le 1[er] mars 649, l'abbaye de *Fontenelle*, qui devait dans la suite s'appeler *Saint-Wandrille* [4].

Fonder un monastère, cela voulait dire, à cette date, la plupart du temps, se livrer à d'immenses travaux de défrichement et de construction. Wandrille transforma la vallée verdoyante de Fontenelle en un véritable jardin. Les moines, sous sa direction, se firent aimer et vénérer des habitants de la région ; le monastère de Fontenelle allait devenir un asile de la sainteté ; un grand nombre de ses moines ont reçu les honneurs du culte public. C'est là que Wandrille mourut en 668.

Notre article esquisse rapidement l'histoire postérieure du couvent. Le second successeur de Wandrille, S. Ansbert, abbé de Fontenelle de 678 à 684, fut un grand bâtisseur. C'était un noble d'origine normande ; il devint en 684, évêque de Rouen. Entré en conflit avec Pépin d'Héristal, celui-ci l'interna au monastère de Hautmont dans le Hainaut,

[2] Voir article de Vacandard, dans *Revue des Questions historiques*, en 1900, pages 214-228.

[3] Comme le roi Dagobert a régné, en Austrasie, de 623 à 632, avant d'être roi aussi de Neustrie et de Bourgogne, de 628 à 639, et comme il était né autour de l'an 600, nous trouverions là une indication concluante pour ramener la date de naissance de Wandrille autour de l'an 600, également. Si on le fait naître, comme notre auteur, en 572, on suppose qu'il était déjà vieux de plus de cinquante ans lorsque Dagobert arriva au pouvoir. Ou on le fait marier, contre son gré, bien avant l'avènement de Dagobert, qui dès lors n'avait aucune raison de le rappeler du couvent, ou on place son mariage, vers 625 ou 630, à un âge où, jeune encore, il devait obéir à son père, et pouvait laisser un regret à Dagobert, son cousin et son compagnon de jeux. De toute façon donc la date de 572, pour la naissance de Wandrille paraît trop ancienne.

[4] De nouveau cette date bien assurée de la fondation semble bien nous confirmer la date moins ancienne de la naissance de notre saint. S'il était né en 572, il aurait eu 77 ans, lors de la fondation de Fontenelle, Si cela n'est pas impossible, on avouera que c'est peu vraisemblable. Nous lui donnerions au contraire autour de 50 ans.

où il mourut, mais ses restes furent rapportés à Fontenelle, qu'il avait puissamment embelli. On lui attribue notamment la construction de l'église dédiée à St-Pierre et de trois chapelles, dans l'enceinte de l'abbaye, dédiées respectivement à S. Paul, S. Laurent et S. Pancrace. Animé d'une véritable prédilection pour la recherche des reliques des saints — notre article dit « une vraie obsession » — il eut le bonheur d'en obtenir de saint Saturnin de Toulouse et il bâtit une nouvelle chapelle en son honneur. Il fit de même pour des reliques de saint Amand, et il voulut aussi une chapelle en l'honneur de la Vierge, tout près de la source de la rivière Fontenelle.

Parmi les autres abbés qui marchèrent dans les mêmes voies, on signale encore *saint Lambert*. Du moins notre article présente ainsi les choses, mais nous croyons que saint Lambert *précéda*, au lieu de le suivre, saint Ansbert, comme abbé de Fontenelle. Ce Lambert, évêque de Lyon — on ne disait pas encore « archevêque » — (de 678 à † 688), avait été abbé de Fontenelle, en succédant immédiatement à saint Wandrille, de 668 à 678. Avec notre auteur signalons encore saint Banin (ou *Bain* ou *Bagne*), abbé de Fontenelle, puis le cinquième évêque connu de Thérouanne, à moins qu'il n'ait été d'abord évêque puis abbé de Fontenelle, vers 706 ; un saint Bénigne, puis un saint Hugues, qui est mieux connu, car il était petit-fils de Pépin d'Héristal et cumula les titres d'abbé de Fontenelle et de Jumièges, puis ceux de 24e évêque de Rouen, et d'évêque de Paris et de Bayeux, mort le 8 avril 730 et célèbre par son immense charité envers les pauvres ; enfin saint Lendon, dont on nous dit qu'il fut évêque de Reims [5].

Ainsi l'influence de Fontenelle semble avoir été immense. On avait, au ve siècle, connu une abbaye qui était comme un « séminaire d'évêques et de saints », l'abbaye de Lérins. Aux viie et viiie siècles, ce titre pourrait être donné à l'abbaye de Fontenelle. Aux personnages cités, il faudrait ajouter saint Erembert, qui entré au monastère, lors de sa fondation, en 649, en sortit pour devenir évêque de Toulouse, en 656, mais revint s'y retirer en 671 et y mourut en 684 ou 685 ; ajouter encore saint Gervold, chapelain de la reine Bertrade, évêque d'Evreux avant 783, démissionnaire en 787, puis abbé de Fontenelle ; signaler encore saint Wulfran, né en Gâtinais, à Milly, vers 650, attaché à la cour de Thierry III, dans les rangs du clergé, entre 675 et 691, puis devenu évêque de Sens, d'où il partit, en passant par Fontenelle, pour aller convertir les Frisons (Pays-Bas actuels). Revenu à Fontenelle, il mourut avant 704, le 20 mars [6].

L'influence de Saint-Wandrille ne fut pas moins importante dans le domaine littéraire. Citons notre auteur, en le rectifiant çà et là :

« Avec saint Hardoin commence le « scriptorium » de Fontenelle, qui devint si célèbre. Retiré durant un an à la chapelle de St-Saturnin, pour y mener une vie érémitique, il y exécuta ses travaux calligraphiques, car il était très expert en cet art. Il transforma les caractères mérovingiens, en usage jusque-là, en ce que nous appelons « la minuscule carolingienne, qui, dans la suite, fut apportée en notre pays (l'Espagne)... par l'évêque Bernard de Tolède. Une magnifique bibliothèque fut réunie où furent accumulés peu à peu tant de copies de manuscrits que l'abbé saint Gervold — vers la fin du viiie siècle — construisit une tour spéciale pour les abriter. Dans un des manuscrits que l'on conserve encore à l'abbaye, on lit ces phrases émouvantes, à la fin du texte recopié :

« Cher lecteur, n'oublie pas, je t'en prie, le copiste qui a écrit ceci : c'était un pauvre moine appelé Louis, qui pendant qu'il recopiait le livre venu d'un pays étranger avait bien froid et qui a dû achever sa tâche la nuit, parce qu'il ne put pas la faire à la clarté du jour. Mais toi, ô Seigneur ! tu seras pour lui la digne récompense de ses travaux. »

A partir du ixe siècle, s'ouvre pour Saint-Wandrille l'ère des épreuves. C'est l'époque des invasions normandes. En 859, les pirates assaillent le monastère, le pillent et le détruisent. Les moines, emportant leur principal trésor, les reliques de leurs saints, s'étaient enfuis à Chartres. Ils purent revenir, environ un siècle plus tard, grâce à la protection du duc de Normandie, Richard Ier, surnommé *sans Peur*. Ils construisirent une basilique romane pour y déposer les reliques de saint Wandrille et de saint Ansbert. La reconstruction inaugurée en 960, se poursuit aux xie et xiie siècles. Un autre saint, nommé Gautier illustre l'abbaye, en 1150. Un incendie redonne du travail aux abbés des xiiie et xive siècles, c'est la grande floraison du style ogival. Parmi les grands abbés du Moyen Age, nommons encore dom Guillaume de Neuville, dom Guillaume de Douille, dom Godefroy, dom Jean de Rochois, à qui le pape d'Avignon Benoît XIII (Pierre de Lune) accorda les insignes pontificaux.

Vient alors la période lamentable des abbés commendataires. Ce fut, pour les abbayes des temps modernes, une plaie à jamais déplorable. Les moines de Saint-Wandrille luttèrent pour leur indépendance, mais sans succès, jusqu'au jour où ils s'unirent à la Congrégation de St-Maur, qui était exempte de la commende, et dans laquelle les couvents étaient régis par des prieurs. La vie monastique refleurit alors ; on s'adonne aux travaux d'érudition qui ont conquis à la Congrégation de St-Maur une si juste réputation ; c'est alors que prit naissance le proverbe : « *savant comme un bénédictin* ». Fontenelle fut l'un des sanctuaires de la science, aux xviie et xviiie siècles.

Survient la révolution : monastères fermés, moines chassés, vœux interdits. L'abbaye fut vendue pour la somme, alors considérable de 100.000 francs, et transformée en usine de tissage. L'église tomba en ruines. Les démolisseurs, là comme à Cluny, ne craignirent pas de l'utiliser comme une carrière de pierres ! Vers 1860, le marquis de Stackpool, qui devint dans la suite prélat de la Sainte-Eglise, acheta les restes de l'abbaye, et grâce à lui, en 1894, les moines de Ligugé, de la Congrégation des bénédictins de France ou de Solesmes, les mêmes qui, vers 1880, avaient restauré le monastère de St-Dominique de Silos, en Espagne, entreprirent la restauration de Fontenelle-St-Wandrille. Dom Joseph Pothier, moine de Solesmes, passé à Ligugé, fut envoyé à Fontenelle comme prieur, chargé de la restauration. On sait que ce même dom Pothier a acquis une réputation mondiale, en tant que restaurateur du « chant grégorien ». Avec lui, Saint-

[5] Il y a bien eu un Landon, évêque de Reims, le 24e selon la liste donnée par Duchesne, dans ses *Fastes épiscopaux*, III, 84-85. Mais comme il a siégé vers 650, il ne peut pas avoir été abbé de Fontenelle. Ce serait donc un second Landon ou Lendon.

[6] Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, 417.

Wandrille reprit force et vigueur. De nombreuses vocations y affluèrent. Bientôt Saint-Wandrille reprenait rang d'abbaye, et dom Pothier en devenait, le 24 juillet 1898, le 78e abbé.

Les tribulations n'étaient cependant pas finies. Survint, en effet, la loi du 1er juillet 1901, sur les Associations et « contre » les Congrégations. Cette loi injuste de Waldeck-Rousseau fut appliquée avec le sectarisme odieux que l'on sait par Combes. Les moines de Saint-Wandrille se réfugièrent en Belgique, où dom Pothier mourut, le 8 décembre 1923 : son corps est déposé à l'abbaye de Clervaux, en Luxembourg. Auparavant, à la suite de la guerre 1914-1919, un espoir de restauration de Saint-Wandrille était né. Dom Pothier accepta un abbé-coadjuteur, pour y travailler. Du monastère de *Silos* arriva dom Jean-L. Pierdait, qui avait été plus de trente ans prieur, en ce monastère. En 1930, il put recouvrer l'abbaye de Fontenelle, y fit son entrée, avec ses moines, en janvier 1931. A la mort de dom Pierdait, en 1943, fut élu l'abbé actuel, dom Gabriel Gontard, qui aura eu la joie de présider au XIIIe centenaire de Saint-Wandrille et de commencer le quatorzième siècle de l'existence de cette « maison des saints ».

Ces quelques notes rapides auront suffit, nous l'espérons, à donner une idée de la majestueuse histoire de l'une des plus illustres abbayes de la chrétienté.

XI

Terminons cette causerie par une statistique empruntée à la revue soviétique « *Voprosii Ekonomiki* » et reproduite dans *Ecclesia*, du 6 août 1949.

Il y a environ 20 millions de communistes au monde : soit 6 millions en U.R.S.S. ; 1 million en Tchécoslovaquie ; 1 million en Hongrie ; 1.800.000 en Allemagne orientale ; 400.000 en Allemagne occidentale ; 1 million en Pologne ; 1 million en Roumanie ; 500.000 en Bulgarie ; 1 million en France ; 2.283.000 en Italie ; 150.000 en Autriche ; 60.000 au Danemark ; 55.000 au Pays-Bas, 100.000 en Belgique ; 33.000 en Norvège ; 35.000 en Finlande ; 50.000 en Angleterre ; 74.000 en U.S.A. ; 200.000 au Brésil ; 50.000 à Cuba ; 30.000 en Argentine ; 36.000 au Mexique ; 35.000 au Pérou ; 1.150.000 au Japon, 3 millions en Chine ; 500.000 aux Indes. La revue soviétique ne donne pas de chiffres pour le Canada, la Suisse, le Chili, la Grèce, le Portugal, l'Espagne. En tous ces pays, le parti est inexistant ou prohibé. Le total exact des chiffres donnés ici s'élève, sauf erreur, à 21.331.000. Ce n'est pas énorme, quand on considère l'étendue des pays dominés par le communisme ! Rien n'est plus révélateur de ce que peut être une « minorité organisée ».

L. CRISTIANI.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° A propos du confesseur qui sans permission parlerait à son pénitent, hors du confessionnal, des fautes avouées en confession, doit-on prendre à la lettre l'affirmation parue dans l'*Ami*, 1949, p. 311, où il est déclaré qu'il y a là violation directe du *sigillum sacramentale* entraînant toutes les conséquences de droit qu'une telle faute comporte ? Parmi ces conséquences, faut-il compter l'excommunication *latæ sententiæ specialissimo modo Sedi Ap. reservata* du canon 2369, § 1 ?

2° J'admets volontiers que l'assistant placé derrière une porte ne peut pas être témoin d'un mariage dont il ne voit et n'entend rien (*Ami*, 1949, p. 647). Mais est-il bien sûr que le mariage soit invalide dans le cas tel qu'il est proposé ?

R. — *Ad I.* Non ; cette excommunication ne serait pas, de fait, encourue.

Il reste vrai que l'opinion proposée par l'*Ami* peut être théoriquement défendue par des arguments qui ont leur valeur et sur lesquels nous reviendrons peut-être un jour. Il est exact aussi que les canonistes sont loin d'être d'accord sur les définitions de la violation directe et indirecte du *sigillum* (par conséquent sur la classification des cas concrets), et que les uns regardent le cas envisagé ci-dessus, simplement comme un *usage illicite de la science acquise en confession* (c. 890, § 1), tandis que d'autres, dont l'autorité n'est pas moindre, rangent ce même cas parmi les *violations indirectes* du secret sacramentel exposant le coupable à de très graves peines *ferendæ sententiæ* (c. 889, § 1 ; Cf. c. 2369, § 1 renvoyant à c. 2368, § 1).

Mais quoi qu'il en soit de ces divergences et de leur réelle importance théorique et doctrinale, les auteurs récents s'accordent à ne pas regarder la faute grave commise *in casu* comme une *violation directe* du secret sacramentel. Il reste permis de discuter les raisons sur lesquels ils s'appuient. Mais leur unanimité morale suffit du moins à montrer que le cas prévu au can. 15 se trouve réalisé : il y a *dubium juris* sur le sens même de la loi ; donc *lex non urget*.

On doit par conséquent conclure qu'*en pratique* l'excommunication *latæ sententiæ* très spécialement réservée au Siège Apostolique dont le canon 2369, § 1 punit la violation *directe* du *sigillum* n'est pas encourue de fait par celui qui, même de propos délibéré et commettant une faute grave, parle à son pénitent, sans permission de celui-ci et hors du confessionnal, des fautes connues uniquement par la confession.

Ad II. — S'il s'agissait d'un mariage célébré dans les conditions normales ordinairement réalisées, ce mariage contracté devant le curé et un seul témoin aurait été invalide (c. 1094).

Mais il s'agit ici d'une personne en danger de mort, et même *in extremis*. Dès lors il y a lieu d'appliquer le canon 1043 qui donne aux Ordinaires, moyennant certaines précautions, le pouvoir de dispenser leurs sujets, *urgente mortis periculo... super forma in matrimonii celebratione servanda* (cette *forme* est définie aux c. 1094 et suiv.) ; de plus,

au cas où l'Ordinaire ne peut être atteint, le droit étend cette faculté au curé et au prêtre qui assiste au mariage dans le cas prévu au c. 1098, ainsi que, pour le for interne seulement, au confesseur (c. 1044 et 1046).

S'il ne pouvait recourir à l'Ordinaire, ce qui est bien probable puisque le malade était *in extremis*, le curé pouvait donc, en vertu du canon 1044, se contenter d'un seul témoin ; le mariage était valide ; — d'ailleurs le curé lui-même ne pouvait-il être compté pour un second témoin ?

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

T. R. P. Buzy. — **Jésus. Suite chronologique des quatre Evangiles.** — In-18 de 342 p. — Paris, Editions de l'Ecole, 11, rue de Sèvres, 1949.

Prenant pour base le IVe Evangile, le Supérieur général des Prêtres du S. C. de Bétharram a fondu les 4 évangiles en un récit continu. Chaque péricope est prise à l'évangile qui semble le plus complet ; les détails qu'y ajoutent les autres sont insérés, la plupart du temps en italiques. Le R. P. B. utilise, dans ce nouveau travail, sa traduction du Nouveau Testament faite sur le grec. Une préface explique et justifie la méthode qu'il a adoptée ; des sommaires et des notes facilitent l'intelligence du texte sacré ; d'autre part, une carte et de bonnes tables aideront à tirer parti de ce livre qui s'adresse, non aux spécialistes, mais aux fidèles en qui la piété n'exclut pas le légitime souci de mieux comprendre l'histoire réelle de Jésus.

Pierre Le Brun, de l'Oratoire. — **Explication de la Messe.** — In-8 de LXXI-635 p., 800 f. — Paris, Edit. du Cerf, 1949.

La collection *Lex Orandi* s'enrichit de la réédition de cette œuvre, toujours de haute valeur malgré son âge.

P. Le Brun (1661-1729) publia en 4 vol., qui parurent de 1716 à 1726, une « *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe* » qui fut souvent rééditée. Les 3 derniers tomes contiennent 15 dissertations sur les liturgies de la messe dans les églises, catholiques ou non, autres que la Romaine, ainsi qu'une polémique contre les nouveautés liturgiques protestantes. Le premier est une explication détaillée de la messe romaine. C'est ce t. I qui est seul reproduit dans la nouvelle édition, sans aucun changement. Le P. Bonnardet, de l'Oratoire, l'a simplement fait précéder d'indications fort érudites sur la vie et les ouvrages du P. Le Brun (p. XI-XXXIII).

Le volume assez compact, mais très lisible, est un ouvrage de fond qui renseigne sur une quantité de questions avec sobriété et précision. Les fidèles et surtout les prêtres auront beaucoup à y puiser pour leur instruction et leur piété. Il est bien évident que les érudits auront à le compléter « en tenant compte (comme le dit Dom H. Leclercq) des théories ingénieuses et vraisemblables plus récentes, de textes nouveaux ou plus corrects, de points de détail éclaircis et définitivement fixés. »

L. Cristiani. — **Une grande figure pontificale : Pie X.** — In-16 de 91 p., avec portrait, 125 f., franco 140 f. — Chez l'auteur, Crépieux-Le-Pape (Ain), c. c. p. Lyon 2200.86, ou chez l'éditeur, chan. Gilloz, 18, rue d'Armaillé, Paris-17e.

De sa plume alerte et érudite si appréciée de nos lecteurs, M. Cristiani a écrit une très intéressante biographie de Pie X. Il y résume les travaux antérieurs, rappelle les jugements principaux, cite volontiers l'anecdote qui révèle l'âme.

Une première partie sur Joseph Sarto, depuis sa naissance jusqu'à son élection au Souverain Pontificat, rappelant brièvement les étapes de sa carrière ecclésiastique marquées si curieusement par le nombre neuf : 9 ans vicaire à Tombolo, 9 ans curé à Salzano, 9 ans directeur spirituel au Séminaire, chancelier et vicaire général à Trévise, 9 ans évêque de Mantoue, 9 ans patriarche de Venise avant d'être, pendant 11 ans, le grand Pie X.

La deuxième partie retient, de l'activité prodigieusement féconde de ce pontife, les faits les plus caractéristiques et les plus durables : réforme du plain-chant ; décrets sur la fréquente communion et sur l'âge de la 1re communion ; codification du droit canon ; séparation de l'Eglise et de l'Etat en France ; condamnation du modernisme. L'ouvrage se termine par quelques témoignages des intimes de Pie X sur sa sainte vie et par le rappel de quelques guérisons, tenues pour miraculeuses et obtenues par sa prière, pendant sa vie, ou après sa mort. Sa cause de béatification est l'objet d'un procès canonique en cour de Rome.

Les prêtres trouveront dans ce saint pontife un modèle à imiter. Les fidèles prendront dans ce livre une idée plus juste de tout ce que représente de responsabilité, de renoncement, de travail, de prière, l'existence aux apparences si brillantes d'un Souverain Pontife.

F. Bernard, S. C. — **Appel du Christ au don total.** Préface de S. Em. le cardinal Saliège. — In-12 de 264 p., 300 f. — Paris et Lyon, Vitte, 1949.

Cet ouvrage est écrit spécialement pour les Frères des Ecoles chrétiennes. Il sera utile à tous les éducateurs religieux. Les chapitres forment comme autant de sermons d'une grande retraite annuelle, à quoi on pense malgré soi en les lisant. L'auteur part de la vocation à la sainteté, énumère les principaux obstacles qui s'y opposent, et rappelle la doctrine du Corps mystique du Christ (p. 13 à 75). Puis c'est l'encouragement au « don total » du religieux, à l'exemple de S. J.-B. de la Salle et de plusieurs Frères des Ec. chr. (p. 81 à 164). Une 3e partie (pratique du don total) entre dans le détail de cette vie de renoncement (p. 173 à 246).

L'auteur n'a pas voulu faire de la haute théologie : il s'est efforcé d'encourager les Frères à se donner totalement à leur vocation de religieux enseignants ; son originalité la plus frappante est d'avoir constamment cité S. J.-B. de la Salle. Ce recours continuel aux écrits du saint est une des principales richesses de l'ouvrage, les paroles des saints ont une sorte de charisme. On aimera, par ex., à relire des textes aussi élevés que celui des pages 22-23 sur l'exercice continuel de la présence de Dieu. On se souviendra de formules aussi éclairantes que celle-ci, plus d'une fois citée : « Ce qui fait la vie des saints, c'est leur attention continuelle à Dieu. » La vie édifiante du Fondateur et de plusieurs de ses disciples encourage dans la voie austère du sacrifice, tel ce brillant professeur de mathématiques, dont la vie religieuse, au dire de son Frère Directeur « fut un Vendredi Saint perpétuel ».

Deux légers desiderata seulement : les références aux ouvrages cités sont souvent très vagues (p. 23, 38, 87,